



Sommaire :

- Le mot du Maire
- Site Internet de la mairie
- Votre conseil municipal
- Les agents municipaux
- Contactez vos élus
- Etat des lieux
- Notre action
- Nos projets
- 1ère Journée Citoyenne
- Circulations routière
- Comité des fêtes
- Les rythmes scolaires
- Le goûter des aînés
- Numéros utiles
- En bref
- Le déneigement
- Etat civil
- Lexique

MAIRIE PRATIQUE

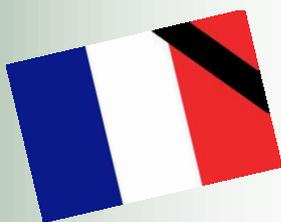
Le secrétariat est ouvert au public,

les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 18h.

Tél: 05.61.79.04.39

Montauban

infos



N° 1 Avril à Décembre 2014

Journal d'informations municipales

Le mot du Maire

C'est avec émotion que le Conseil Municipal et moi-même nous vous présentons pour la première fois nos meilleurs vœux au seuil de l'année 2015, vœux de bonheur, de santé et de prospérité pour vous tous et vos proches et vous remercions pour la confiance que vous nous avez témoignée.

L'année qui vient de s'achever a été pour nous une période très prenante, campagne électorale dans laquelle nous n'avons pas été « épargnés », mise en place très rapide d'une équipe efficace et soudée, découverte et traitement des dossiers en instance, renouer le contact avec toutes les instances du canton et de l'arrondissement et rétablir le lien avec tous les habitants du village.

Je crois que nous avons atteint notre vitesse de croisière qui nous permettra de nous consacrer à nos projets avec volonté, sérénité et transparence.

Je termine ce petit mot en insistant sur la disponibilité de vos élus pour vous recevoir dans notre maison commune.

Jean Sicart

Le site internet de la commune

www.mairie-montauban-de-luchon.fr

La mairie de Montauban dispose d'un site internet depuis 2011. Il n'a pratiquement pas été utilisé. Sa mise à jour est en cours, mais vous pouvez, d'ores et déjà, le consulter, les informations importantes sont mises en ligne régulièrement.

Vous pouvez aussi vous abonner aux communiqués par un simple clic. Ceux-ci seront uniquement envoyés pour des informations importantes. Votre boîte mail ne sera donc pas envahie.

Nous souhaitons que le site soit un réel outil de communication entre la mairie et les concitoyens.

Nous sommes, bien sûr, conscients que toutes et tous n'ont pas internet, aussi, l'information continuera d'être donnée par affichage ou par le présent bulletin.

Nous avons actuellement des difficultés avec l'agence de communication occitane qui a vendu le site. Nous avons mis fin au contrat nous liant à cette entreprise en raison de nombreux dysfonctionnements d'une part et de sa mauvaise ergonomie de mise à jour d'autre part. Des perturbations sur le site peuvent survenir durant la phase de transfert. Depuis le début du mois, nous ne pouvons plus mettre à jour l'ancien site.

Votre conseil municipal et ses commissions

L'équipe municipale de Montauban de Luchon est composée de 8 hommes et 3 femmes. Deux conseillers sont issus de la liste d'opposition.



Jean SICART
Maire



Claude CAU
1er adjoint



Isabelle AUFRERE
2ème adjoint



J.Pierre TALAZAC
3ème adjoint



Maryse OUSSET
Conseillère



Nadine GRAND
Conseillère



Pierre CASSE
Conseiller



Sébastien REY
Conseiller



Laurent GAYS
Conseiller



Louis DESCAZAUX
Conseiller



Georges SABATHE
Conseiller

Conseillers communautaires:

Le maire et les 2 premiers adjoints sont conseillers communautaires, notre commune bénéficiant de 3 représentants au sein de la Communauté de Communes. Jean SICART en est le 2ème vice président.

Commissions municipales: Le Maire est président de droit de chaque commission.

Commission des Impôts: Jean SICART, Claude CAU, Isabelle AUFRERE, Jean-Pierre TALAZAC, Pierre CASSE, Nadine GRAND, Maryse OUSSET.

Commission Budget: Jean SICART, Claude CAU, Isabelle AUFRERE, Jean-Pierre TALAZAC, Pierre CASSE, Nadine GRAND, Maryse OUSSET.

Commission Urbanisme: Jean SICART, Claude CAU, Isabelle AUFRERE, Jean-Pierre TALAZAC, Sébastien REY, Laurent GAYS, Pierre CASSE

Commission Hygiène et Sécurité: Jean SICART, Claude CAU, Isabelle AUFRERE, Jean-Pierre TALAZAC, Maryse OUSSET, Sébastien REY

Commission Réseau et assainissement: Jean SICART, Claude CAU, Isabelle AUFRERE, Jean-Pierre TALAZAC, Sébastien REY, Laurent GAYS, Maryse OUSSET

Commission Forêt et Agriculture: Jean SICART, Claude CAU, Isabelle AUFRERE, Jean-Pierre TALAZAC, Sébastien REY, Laurent GAYS, Louis DESCAZAUX, Georges SABATHE

Commission Animations et Communication: Nadine GRAND, Sébastien REY, Laurent GAYS, Louis DESCAZAUX, Georges SABATHE

Représentants de la commune auprès de divers organismes:

Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne (S.D.E.H.G): Jean-Pierre TALAZAC et Claude CAU

Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement (S.M.E.A): Jean SICART et Jean-Pierre TALAZAC

CHAMBRE DES METIERS: Jean-Pierre TALAZAC et Sébastien REY

ECOLES: Isabelle AUFRERE, Nadine GRAND, Maryse OUSSET, Laurent GAYS

Lycée d'Enseignement Professionnel (L.E.P): Jean SICART et Claude CAU

Les agents municipaux

Secrétariat de mairie: Mme Bettina DULON

Voirie, service général: Franck DELRIEU et Pascal VILLANI

Ecoles (Atsem): Marine TINE et Pauline LAPORTE

Entretien: Natalia DE CARVALHO

Contactez vos élus

Maire et adjoints sont souvent présents à la mairie. Toutefois si vous arrivez à l'improviste il se peut que vous ne puissiez être reçus.

Vous pouvez prendre rendez-vous directement auprès de Mme DULON, secrétaire de mairie soit en vous rendant directement à la mairie, par téléphone au 05.61.79.04.39.

ou par courriel: mairie.montauban.luchon@wanadoo.fr

Vous pouvez aussi écrire directement par courriel aux élus suivants:

M. Jean SICART, maire: jsicart.mairie.montauban.luchon@orange.fr

M. Claude CAU, 1er adjoint: clcau.mairie.montauban.luchon@orange.fr

Mme Isabelle AUFRERE, 2ème adjoint: iaufrere.mairie.montauban.luchon@orange.fr

M. Jean-Pierre TALAZAC, 3ème adjoint: jptalazac.mairie.montauban.luchon@orange.fr



Etat des lieux

Comme nous le craignons lors de la campagne électorale, nous nous attendions à trouver une situation difficile à notre arrivée à la mairie. Notre crainte s'est avérée justifiée. Nous avons immédiatement constaté de très nombreux dysfonctionnements dans le suivi administratif de la commune.

Nous ne souhaitons pas polémiquer sur le sujet, toutefois il nous semble important de mettre au courant nos concitoyens sur « le sérieux » de la gestion communale de l'équipe municipale précédente.

Un seul de nos agents était au bon échelon, un agent ne cotisait à aucune caisse de retraite depuis cinq ans, la commune payait la facture de gaz des vestiaires du stade municipal en lieu et place de la Ville de Luchon, charges locatives (Eau, gaz, électricité) du bâtiment de « La batteuse » non réclamées aux locataires. Nous arrêterons là notre liste qui n'est pas exhaustive, malheureusement. Bien entendu ces faits sont entièrement vérifiables.

Bien entendu le point le plus préoccupant reste les finances. Là encore, malgré le bilan positif affiché au moment de la campagne électorale, la réalité est bien plus sombre. Nous avons demandé une analyse financière à Mme la Receveuse du Trésor public (Mme HOURQUET) et aux services de l'ATD (Agence Technique Départementale).

Selon cette dernière, fin 2010, la commune était au bord de la rupture compte tenu de la situation négative du fond de roulement du budget de fonctionnement (-131000€), la situation n'étant sauvée que par la situation positive de la zone artisanale.

Depuis 2011, aucun investissement n'a pu être réalisé sur la commune, les excédents bruts étant insuffisants pour assurer le service de la dette.

Les analyses faites par Mme HOURQUET et l'ATD ne contredisent en rien celles que nous avons faites antérieurement et en particulier que:

- L'équilibre des finances de la commune n'a pu être maintenu avant 2010 que par les cessions d'actifs (ventes de biens immobiliers appartenant à la commune durant la première mandature).
- Il l'a été ensuite par la hausse des impôts, la dette et le déficit à hauteur de la trésorerie résiduelle.
- Au 31 décembre 2013, la situation réelle était en partie masquée par deux éléments: le transfert supposé au SMEA d'une dette financière échue de 161.000€ (qui aurait du être remboursée en septembre 2013 et qui concerne l'emprunt pour la réalisation du tout à l'égout Route de Bonnegarde). En tout état de cause, même si le transfert est confirmé, nous devons au moins rembourser 51.000€ de TVA. Cette somme a été perçue par la commune en 2012 et non remboursée à la banque. Le deuxième sujet est bien sur les conséquences du sinistre de mai 2013 et la facture PENE du 12/07/2013 d'un montant de 295730,14€, en souffrance et sur laquelle une part significative restera à notre charge, environ 150.000€.

Cette gestion, couteuse et chaotique ne nous place pas parmi les bon élèves du département.

Enfin, nous ne pouvons passer sous silence, le fait que depuis 2002, le maire et les adjoints se sont alloués les indemnités prévues pour une commune de la tranche supérieure. Le service en charge du contrôle légalité de la Préfecture et le Trésor Public ne démentent pas et sont dans l'embarras à l'évocation de ce sujet. Ce sont des milliers d'euros qui ont été ainsi prélevés, indûment, dans les caisses de la commune.

De même nous avons découvert des échanges de terrains réalisés dans des conditions qui, à notre sens, relèvent de la prise illégale d'intérêts. Le conseil municipal a, d'ores et déjà, pris une délibération pour autoriser M. le Maire à ester en justice.



Notre action.

Dès notre prise de fonction nous nous sommes attachés à faire avancer les dossiers prioritaires. Cet ordre de priorité étant défini soit par nos propres choix, soit nous étant imposés par l'administration compte tenu des retards accumulés dans le passé (Ex: le Plan Communal de Sauvegarde).

Reprise du dossier de l'école dite « Sans permis ». Nous avons débloqué la situation et nous avons l'autorisation pour utiliser le bâtiment comme école, ce qui était le but à l'origine. Toutefois des travaux sont à réaliser à l'intérieur, puisque le bâtiment ne dispose d'aucun point d'eau et donc n'a pas de sanitaires. L'occupation effective de ces locaux ne pourra donc pas se faire avant la rentrée 2015/2016. Elle mettra donc un terme à 10ans de non utilisation du bâtiment.

Reprofilage de la route forestière d'Herran entre le croisement de Saroutgès et le terminus d'Hournet et pose d'un passage canadien en aval du Pas deth dart. (Travaux financés pour moitié par le Groupement pastoral). Ces chantiers ont fait l'objet d'une subvention à hauteur de 70% de la part du FADER. Les 30% restants étant partagés, à parts égales entre la commune et le groupement pastoral.

Aménagement de la RD27C par la mise en place de rétrécissements et d'une zone 30 à hauteur du golf et du LEP du Bois.

Rédaction du Plan Communal de Sauvegarde et du DICRIM. Ce document a fait l'objet de nombreuses lettres de rappel de la part de la Sous-Préfecture car il aurait dû être réalisé depuis 2007. Ce plan a été approuvé par délibération du conseil municipal en date du 14 novembre 2014, après validation par les services de la Préfecture.

Les plaquettes DICRIM vous ont été distribuées avec ce bulletin. Le document complet est consultable en mairie. Si des foyers n'ont pas eu cette plaquette, ils peuvent venir la chercher en mairie.

Mise en place d'un régime indemnitaire réglementaire et plus équitable pour les agents municipaux. Il est entré en vigueur au 1er octobre 2014.

Obtention d'un prêt pour régler, enfin, la facture de curage du barrage Ste Christine à l'entreprise PENE. Cela n'a pas été chose simple, compte tenu de la santé financière de la commune. De plus il a fallu faire un montage particulier ce qui a retardé les choses. Pour des raisons techniques le règlement ne pourra être effectif que dans les jours prochains. Nous négocions toujours avec la communauté de commune pour réduire notre part.

Nous avons, par ailleurs, toujours dans le cadre du dossier « barrage », demandé une subvention auprès de la Région Midi-Pyrénées qui nous a accordé une aide de 40.000€.

Reprise des contacts avec le SMEA pour déterminer les conditions des transferts du réseau d'assainissement à ce dernier, la commune ayant adhééré au SMEA en novembre 2012 sans jamais prendre la délibération fixant les conditions de transfert.

Nos projets

- Régularisation de la situation administrative du hangar communal « Salle Polyvalente ». En effet cet équipement est indispensable pour notre village. Nous ferons le nécessaire pour être en conformité avec la législation. Les travaux nécessaires à la mise en conformité, notamment au niveau acoustique, seront réalisés. Des études et devis seront prochainement réalisés. De même, le chauffage doit être revu, ou, en tous cas au minimum, l'emplacement de la chaudière.
- Réaménagement des locaux de la mairie dès lors que l'école sera installée dans ses nouveaux locaux.
- Aménagement d'un passage pour un accès direct au Centre de Vacances « Les Marmottons », pour permettre aux élèves d'éviter, au maximum, de se trouver sur la chaussée.
- Etude des possibilités techniques offertes afin de pouvoir utiliser la crypte pour des concerts, expositions ou autres manifestations.
- Etude par le SMEA de la faisabilité du tout à l'égout dans le cœur historique du village et possibilité du rattrapage de l'aberration technique sur l'existant.

1ère Journée citoyenne

Le 12 octobre 2014, la municipalité a organisé la 1ère journée citoyenne. 60 personnes ont répondu favorablement à cette initiative. Le but de cette journée étant de réaliser des travaux de nettoyage et d'entretien. Après avoir constitué les différentes équipes autour d'un café et de viennoiseries, les troupes se sont dispersées. Cimetière, bassins et fontaines, ruisseau, cabanes à Herran, crypte, église et clocher, sans oublier le tennis, les travaux sont allés bon train dans l'enthousiasme et la bonne humeur. Vers 13h, toujours sous un soleil radieux, les outils étant rangés tout ce petit monde s'est retrouvé pour partager le verre de l'amitié avant de déguster le repas préparé par Hélène et Christine avec l'assistance de Francis.

La municipalité remercie l'ensemble des participants pour le travail accompli. L'opération sera bien entendu renouvelée en 2015 et ceux qui n'ont pas pu participer à cette première pourront se rattraper.



On taille...



Tennis



Cimetière



Bassins & fontaines



Ruisseau



1ère Journée citoyenne



Ruisseau



Clocher



En cuisine



A l'église



Vue de ce qui a été remonté de la crypte. Un gros travail, avec beaucoup de poussière.



Préparation de la salle.



Merci à toutes et tous

Circulation routière

Après la réfection du revêtement de la RD27 entre le carrefour des 4 chemins et le pont de la pique, une zone 30 a été mise en place.

Deux zones de rétrécissement ont été constituées pour ralentir la vitesse des véhicules circulant sur cette voie. L'un au niveau du LEP du Bois et le second au niveau du golf.

Après évaluation des résultats, des zones similaires devraient être créées sur la RD 27C de la limite avec St-Mamet à celle avec Juzet de Luchon.

Nous avons tenu compte des observations formulées et des panneaux complémentaires indiquant l'ordre de priorité seront très prochainement mis en place.



Les travaux d'aménagement de la zone 30 au niveau du Golf

Nous tenons à rappeler que le stationnement gênant des véhicules sur la voie publique est interdit, sans qu'il soit nécessaire qu'une signalisation particulière soit mise en place. Conscient des problèmes que peut engendrer le manque de parkings, et en particulier en période de vacances, nous vous demandons néanmoins de faire preuve de civisme. On ne peut pas toujours stationner devant la porte de son domicile. Pour amener une solution, la rue du Moulin sera mise en sens unique, dans le sens camping Arôme-vanille vers la place de la fontaine. Ce sens de circulation permettra le stationnement sur un côté, améliorera la sécurité au niveau de l'école primaire et du carrefour du camping.

Comité des Fêtes

Suite à la démission du bureau du comité des fêtes présidé par Mme Simone SENAC, un nouveau bureau a été élu. Il est présidé par Jérôme GAYS et a déjà œuvré en organisant des concours de belotes, le brandon la fête locale et la Mounjétade.

Ces manifestations ont connus un franc succès et ce, malgré les aléas météorologiques connus pour la fête de St Christine. Mathieu BARES nous a offert la présence de Johan de NADAU pour quelques chansons, avant de céder la place au groupe Bombes2bal, qui a fait danser les spectateurs sous une météo capricieuse. Avec 2 concours de pétanque, les festivités se terminaient avec une animation « pêche à la truite » dédiée aux enfants.

Par ailleurs le comité des fêtes a apporté son soutien à la municipalité lors de la 1ère journée citoyenne.

Il s'associe également à la mairie pour la manifestation des vœux prévue le 24 janvier 2015.

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur le comité des fêtes en consultant son site internet à l'adresse: www.cdf-montauban.com



Les rythmes scolaires

LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES MIS EN PLACE POUR LA RENTREE 2014

Dès notre arrivée au conseil municipal, nous avons dû nous occuper de la mise en place des TAP (temps d'activités périscolaires) pour notre école communale, mesure rendue obligatoire dès la rentrée scolaire 2014. En effet le changement de rythme scolaire est venu bouleverser la semaine des écoliers en rajoutant aux jours travaillés, le mercredi matin. De ce fait les enfants terminent leur journée scolaire à 16h les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Tout l'été nous avons travaillé en collaboration avec Cendrine Clerc, Vice Présidente à la Communauté de Communes du Pays de Luchon en charge du Pôle Social et Céline Rigault directrice de l'ALSH (Centre de Loisirs les Marmottons) pour trouver une solution adaptée à notre école afin d'organiser les activités dès les premiers jours de la rentrée.

Nous avons à notre disposition sur l'école 2 ATSEM ayant le BAFA, diplôme nécessaire pour encadrer des groupes d'activités pour les enfants et il nous manquait 2 personnes supplémentaires afin de pouvoir prendre en charge tous les enfants. La Communauté de Communes nous a proposé les prestations des animateurs de l'ALSH pour renforcer notre équipe d'ATSEM.

Ainsi, dès le jour de la rentrée nous avons pu mettre en place 4 groupes d'enfants pour des activités de 16h15 à 17h00 sur le lieu de l'ALSH. Cela a permis de répartir les enfants par groupes d'âge et d'organiser des activités se démarquant de celles déjà organisées à la garderie.



Nous avons fait un premier bilan aux vacances de la Toussaint et pour améliorer la prise en charge des plus petits, les activités de ces derniers ont été déplacées vers la salle de garderie de l'école, ceci afin de permettre le temps du goûter et de limiter les temps de déplacement; la multiplication des trajets à pied n'était pas satisfaisante pour les plus jeunes.

Le contenu des activités a lui aussi été réajusté, ce qui permet d'avoir à ce jour :

- des jeux coopératifs
- un projet de jardin
- de l'éveil à la langue anglaise
- des activités créatives et manuelles
- des activités corporelles pour les plus petits
- un atelier d'expression
- des ateliers d'activités spontanées

Le but de ces ateliers étant de : **jouer, s'amuser, se détendre, s'exprimer, découvrir et construire.**

Une évaluation est faite à chaque demi-trimestre afin de pouvoir améliorer et pérenniser cette organisation.

Horaires des cours:



Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi: 09h/12h & 13h45-16h00

Mercredi: 09h-12h

Horaires de la garderie: Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi: 07h45/09h00 & 17H/18h15

Mercredi: 07h45-9-09h

Le goûter des aînés



Photos Nadine GRAND

Le 19 décembre 2014, le goûter des aînés s'est déroulé dans les locaux de la Mairie (garderie). Une cinquantaine de personnes ont répondu à l'invitation de la municipalité.

Auparavant les participants ont pu assister au spectacle à l'attention des enfants des écoles communales.



Numéros Utiles

GENDARMERIE: 17

SAMU: 15

POMPIERS: 18

APPEL D'URGENCE EUROPEEN:112

SAMU SOCIAL: 115

ENFANCE MALTRAITEE: 119

POMPES FUNEBRES: 06.01.16.89.76

PERCEPTION: 05.61.79.02.90 / courriel: t031047@dgfip.finances.gouv.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES: 05.61.79.12.90 / courriel: accueil@cc-paysdeluchon.fr

CRECHE « RAMONDIA »: 05.61.79.19.03 / courriel: creche.ramondia@cc-paysdeluchon.fr

CENTRE DE LOISIRS « Les Marmottons »: 05.61.79.79.23 / courriel: lesmarmottons@cc-paysdeluchon.fr

En bref...

Réfection du toit de la nouvelle école. En effet les ardoises présentaient des défauts (signalés depuis plusieurs années à la mairie) et nous avons fait jouer la garantie décennale à deux mois près. En revanche le toit du préau couvert, qui présente les mêmes défauts n'a pu être inclus dans cette garantie car réalisé un an auparavant. Il aurait fallu s'en soucier avant. Les travaux devraient être réalisés prochainement.

Achat de deux ordinateurs (1 fixe et 1 portable) pour les élus. Beaucoup de documents et d'informations sont diffusées par courrier électronique et ce matériel absent à notre arrivée est aujourd'hui indispensable.

Remplacement du photocopieur de la Mairie. Le nouveau matériel sera compatible avec les impératifs techniques rendus obligatoires par la dématérialisation. Le choix de la location semble la solution la plus appropriée car elle permet d'avoir du matériel toujours en état et au niveau des exigences techniques qui évoluent très vite.

Le Déneigement

En matière de déneigement, seules les voies communales sont à charge de la commune. Les axes départementaux, même s'ils traversent la commune, sont du ressort du conseil général. La commune ne dispose que d'un seul engin de déneigement et celui-ci ne peut se trouver en plusieurs endroits en même temps. Les axes principaux seront donc déneigés en priorité et les voies secondaires par la suite. Les employés municipaux ne sont pas autorisés à déneiger chez les particuliers.

Par ailleurs, le matériel de déneigement en service n'est pas du tout adapté à la configuration de notre village et ne permet donc pas de travailler efficacement. Il en est de même pour la saleuse qui est en fin de vie. Nous étudions les possibilités qui s'offrent à nous pour acquérir les équipements nécessaires. Merci de votre compréhension.



Quelques règles simples pour faciliter le déneigement et éviter les accidents:

- Ne gardez pas votre véhicule dans des endroits pouvant gêner ou bloquer la circulation d'autres véhicules ou le bon déroulement du déneigement
- Aidez les personnes âgées ou en difficultés à dégager l'accès à leur habitation quand cela vous est possible
- Déplacez-vous seulement en cas de besoin
- Ne déplacez pas la neige qui vous encombre dans un endroit pouvant gêner d'autres personnes ou la circulation

- Ne gardez pas vos véhicules aux points de chute de la neige accumulée sur les toits des bâtiments

- Dans la mesure du possible, éliminer les stalactites de glaces menaçantes et dangereuses
- Ne vous en prenez pas au personnel communal, demandez un entretien avec un élu et n'hésitez pas à signaler vos difficultés ou donner vos idées pour améliorer le service.
- Faites preuve de patience



**MAIRIE
DE
MONTAUBAN DE LUCHON**

rue Cargue
31110 MONTAUBAN DE LUCHON

Téléphone : 05.61.79.04.39

Fax : 05.61.79.04.39

Messagerie :

mairie.montauban.luchon@wanadoo.fr

Site internet de la commune:

www.mairie-montauban-de-luchon.fr

Etat-civil

Décès:

Mme Germaine, Françoise, LOUBET, veuve PALASSIN le 28/01/2014

Mme Yvette, Francine PENE, veuve MONGE le 16/02/2014

Mme Juliette LAFONT, le 21/04/2014

Mme Marie-Louise DEZAFIT, veuve GESSE-FONTAN, le 24/05/2014

Mme Antonia LOPEZ, épouse RUBIELLA, le 25/05/2014

Mme Georgette, Yvonne ARRAZAU, veuve DENARD le 13/06/2014

Mme Simone CORDEAU, veuve DANTINE le 15/07/2014

Mme Marie CAMPO le 27/07/2014

Mme Laurentine PRATDESSUS, veuve BORDE le 29/07/2014

Mme Marie Louise PIRAUD le 4/11/2014

Mme Antonia PENA-AUNOS, veuve COTTIN, le 08/11/2014

Mme Anne-Marie ROGOS, veuve CORET, le 01/12/2014

Mme Raymonde WEVERT, veuve REIG le 23/12/2014

Mariages:

Mlle Katia CHAILLEUX et M. Jean-Jacques LOPES, le 04/10/2014

Mme Sandrine BLOUIN et M. Patrick JOURTAU, le 06/12/2014

Mlle Emelyne HADJADJ et M. David CAU, le 27/12/2014

-oOo-

LEXIQUE:

SDEHG: Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne

SMEA: Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement

ATD: Agence Technique Départementale

CCPL: Communauté de Communes du Pays de Luchon

PCS: Plan Communal de Sauvegarde

DICRIM: Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

TAP: Temps d'Activités Périscolaires

ATSEM: Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

ALSH: Accueil de Loisirs Sans Hébergement (Ancien centre aéré)

BAFA: Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

MENTIONS EGALES:

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: Jean SICART - **COMITE DE REDACTION:** Jean SICART, Claude CAU, Isabelle AUFRERE, Jean-Pierre TALAZAC, Nadine GRAND, Pierre CASSE, Laurent GAYS, Sébastien REY, Georges SABATHE,

CONCEPTION, GRAPHISME et MISE EN PAGE: Claude CAU - **PHOTOS:** Claude CAU

IMPRESSION: Imprimerie FABBRO sur papier certifié PEFC pour la protection durable de nos forêts.

Marque Imprim'Vert